

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU 8^e FESTIVAL DE CHAMBORD

La 8^e édition du *Festival de Chambord* est organisée du 30 juin au 14 juillet 2018 par le domaine national de Chambord, établissement public à caractère industriel et commercial (Licences 11042476-21044399-31044400).

L'achat de place(s) de spectacle par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

- Le prix des billets est le suivant :

- * Concerts avec 2 catégories => catégorie A : 50€ (plein tarif) et 35€ (tarif réduit)
=> catégorie B : 28€ (plein tarif) et 18€ (tarif réduit)
- * Concerts avec catégorie unique : 20€ (plein tarif) et 15€ (tarif réduit)
- * Pass festival (accès à tous les concerts en catégorie A / catégorie unique) : 175€
- * Pass « 5 concerts » (en catégorie B / catégorie unique) : 80€

- Le tarif réduit est accordé (**sur présentation d'un justificatif au contrôle des billets**) :

- *aux 5-25 ans
- *aux détenteurs de la Carte privilège Chambord (accompagnateurs exclus)
- *aux personnes en situation de handicap et à leur accompagnateur
- *aux demandeurs d'emploi
- *aux groupes de 20 personnes et plus (achat groupé)
- *aux comités d'entreprise (achat groupé)
- *aux adhérents fnac (uniquement via la billetterie fnac/fnac.com ET avec commission à leur charge)
- *aux abonnés de la Halle aux grains - scène nationale de Blois
- *aux abonnés de la Scène nationale d'Orléans
- *aux abonnés des bibliothèques de Blois
- *aux élèves, parents et professeurs du conservatoire et des écoles de musique du Réseau Cadences
- *aux habitants de Chambord
- *aux accompagnateurs des membres du personnel du DNC, dans la limite de 5 personnes par concert)

- La gratuité est accordée aux enfants de moins de 5 ans pris sur les genoux.

- Le prix des billets est indiqué en euros toutes taxes comprises. Ils ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, quel que soit le motif invoqué.

- Le pass « 5 concerts » permet à son détenteur d'avoir accès à 5 concerts différents en catégorie B (si catégories) ou en catégorie unique.

- Le placement étant libre dans la catégorie choisie, aucun siège n'est numéroté.

- L'achat des billets peut se faire par correspondance ou par téléphone auprès de la cellule de réservation, aux billetteries du domaine national de Chambord, via le site fnac.com, auprès des billetteries du réseau francebillet (fnac, Carrefour, magasins U et Intermarché) et depuis le site www.chambord.org. Le pass festival et le pass 5 concerts ne sont en vente qu'auprès des services du domaine national de Chambord.

- Le retrait des billets achetés auprès du domaine national de Chambord se fait à la billetterie du château jusqu'au jour du concert concerné. Pour le concert du 6 juillet à 18h30, les billets pourront être également retirés le jour-même, à partir de 18h, à l'entrée de l'église de Saint-Dyé-sur-Loire. Les billets achetés auprès du domaine national de Chambord peuvent également être envoyés par voie postale à la demande du client. Dans ce cas, le domaine national de Chambord facturera au client les frais de port de cet envoi en recommandé avec accusé de réception.

- Le billet d'entrée au concert doit impérativement être accompagné de son coupon de contrôle lorsqu'il est présenté au contrôle (il est considéré comme non valable s'il est présenté sans son coupon de contrôle). Le billet doit par ailleurs pouvoir être présenté pour tout contrôle de sécurité sur le lieu de représentation. S'il s'agit d'un e-billet, celui-ci devra impérativement être imprimé lisiblement afin d'être présenté au contrôle qui sera fait avant le spectacle.
- Les billets émis ainsi que les pass festival sont uniques : aucun duplicata ne pourra être délivré sauf en cas de vol ou perte constaté par déclaration auprès des services de police, et s'il est possible de retrouver trace de la réservation.
- Les détenteurs du pass festival devront préciser, au plus tard le 1^{er} juin 2018, les concerts auxquels ils prévoient d'assister. Les détenteurs du pass festival qui souhaiteraient ensuite avoir accès aux concerts pour lesquels ils ne s'étaient pas inscrits pourront y assister dans la limite des places disponibles (en catégorie A ou B selon les disponibilités).
- L'accès aux concerts en catégorie A est garantie aux détenteurs du pass dans la limite des places disponibles au moment de l'achat du pass.
- Les cinq billets du pass « 5 concerts » ne seront ni repris ni échangés.
- Chaque billet de concert donne droit à un billet d'entrée au château valable uniquement le jour ou le lendemain du concert choisi, pendant les heures habituelles d'ouverture du monument (9h-18h / dernier accès à 17h30). Le billet d'entrée devra être retiré à la billetterie du château, sur présentation du billet de concert. Aucun billet d'entrée non réclamé au plus tard le lendemain du concert choisi ne pourra être remis gratuitement.
- Pour les concerts débutant à 18h30, l'ouverture des portes se fait à 18h.
- Pour les concerts débutant à 20h, l'ouverture des portes se fait à 19h15. Le château fermant à 18h, les personnes ne faisant pas partie du personnel du domaine national de Chambord ne sont pas autorisées à rester dans son enceinte du château entre l'évacuation des visiteurs du monument et l'ouverture aux spectateurs du festival.
- Les représentations commencent à l'heure indiquée sur les billets. L'accès au concert n'est pas garanti en cas de retard supérieur à 15 minutes. En tout état de cause, afin de ne pas gêner le bon déroulement de la représentation, les spectateurs en retard ne pourront être accueillis que lors d'un entracte ou entre deux morceaux.
- Des modifications peuvent intervenir sur la programmation annoncée sur le site internet ou sur le programme. Elles ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remboursement.
- Tous les concerts programmés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Certains concerts étant filmés, le client accepte la fixation vidéo de son image en tant que spectateur et son utilisation, commerciale ou non. Les spectateurs en seront informés à l'entrée du concert le soir de la représentation.
- Il est interdit de fumer dans l'église de Saint-Dyé-sur-Loire, dans les salles du château et dans la zone extérieure réservée aux spectateurs. Les téléphones mobiles doivent être éteints. Les animaux ne sont admis ni dans l'enceinte du château de Chambord ni dans l'église de Saint-Dyé-sur-Loire.
- En cas d'intempéries ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de suspendre la séance. Si la suspension a lieu avant la fin de la première partie de la représentation et, pour les concerts avec entracte, avant la reprise de la seconde partie, la séance peut être reportée si une date de report a été prévue par l'organisateur. Dans le cas contraire, ou en cas d'annulation après report, la valeur du prix

facial du billet édité par le domaine national de Chambord, et payé par le client, sera remboursée uniquement après l'envoi du formulaire qui sera alors distribué et auquel devront être joints le billet original et un RIB. Toute demande de remboursement devra être adressée par courrier à l'attention du Service des publics, Château de Chambord, 41250 Chambord et dans un délai maximum de 1 mois après la fin du festival. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Pour les billets édités par le réseau francebillet, il conviendra au client de procéder de la même façon. En revanche, le domaine national de Chambord déduira du remboursement la commission qui a été facturée au client par ce prestataire.

- En cas d'annulation d'un ou de plusieurs concerts, les détenteurs du pass festival ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

- En cas d'annulation d'un ou de plusieurs concerts, les détenteurs du pass « 5 concerts » seront remboursés sur la base de 16€ TTC pour chacun des concerts choisis n'ayant pu avoir lieu.

- En cas d'intempéries ou de force majeure, le domaine national de Chambord se réserve le droit de modifier le lieu de concert sans que cette décision puisse modifier son bon déroulement. Ce changement ne peut alors pas donner lieu au remboursement des billets. Si toutefois le nombre de places dans le lieu de repli n'est pas suffisant pour accueillir l'ensemble des spectateurs, l'accès au concert est réservé en priorité aux détenteurs d'un billet de catégorie A et du pass festival. Les spectateurs n'ayant pu avoir accès au concert sont remboursés aux conditions décrites ci-dessus.

- En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

- Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier clients du domaine national de Chambord. Les données ne sont utilisées que dans le cadre strict de la saison culturelle du domaine national de Chambord. Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les spectateurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant.